

## **Former l'État par sa privatisation. Le recours au secteur privé dans les prisons françaises.**

**Nathan Rivet**

**Sous la direction du professeur Jérôme Pelisse**

Depuis 1987 et la loi relative au service public pénitentiaire, des entreprises privées assurent de nombreuses missions nécessaires au fonctionnement quotidien des prisons françaises, telles que la maintenance, la restauration, la buanderie, le travail pénal, la cantine, le transport des détenus ou encore l'accueil de leurs familles. L'État, quant à lui, conserve entre autres la gestion de la garde et du greffe ainsi que la direction des établissements. Cette intervention s'est institutionnalisée sous la forme de deux principaux dispositifs : la gestion déléguée et les partenariats public-privé pénitentiaires.

En s'écartant des débats éculés entre l'option du « plus » ou « moins » d'État, la thèse examine plusieurs questions ouvertes par cette recomposition opérée au cœur du domaine régalién. Pourquoi la gestion déléguée est-elle devenue le modèle de référence du fonctionnement des prisons françaises ? Dans quelles mesures la cohabitation d'acteurs publics et privés, d'une administration et d'entreprises, d'une cliente et de ses prestataires transforme-t-elle le travail et la hiérarchie des groupes professionnels au sein de l'administration pénitentiaire ? Quel besoin de contrôle la délégation au secteur privé suscite-t-elle et que produit ce contrôle sur les logiques marchandes concomitantes à la présence d'entreprises privées ?

Pour répondre à ces questions, cette thèse mobilise une enquête multi-située et multi-niveaux. Des coursives de Fleury aux couloirs de Bercy, elle développe un protocole original pour proposer une sociologie de l'administration pénitentiaire et comprendre les relations entre secteurs public et privé au fil des trente dernières années. Elle se fonde sur la réalisation de trois mois d'observation dans cinq maisons d'arrêt ainsi que dans un service de contrôle interrégional. Elle comprend également la réalisation de 116 entretiens, allant de surveillants à d'anciens directeurs de l'administration pénitentiaire en passant par différentes catégories d'acteurs (cadres d'autres directions centrales, salariés privés...). Elle mobilise par ailleurs un grand nombre de sources écrites. Outre le dépouillement de plusieurs fonds d'archives dont ceux de divers cabinets de garde des Sceaux et de la genèse de la gestion déléguée, la thèse se fonde sur les contrats de différentes générations pour suivre l'évolution des dispositifs à l'étude.

Cette thèse met en lumière un paradoxe : alors que le secteur privé se développe, l'État ne se retire pas mais, au contraire, se forme par la privatisation. En plus de servir le renouvellement et l'extension de l'infrastructure carcérale, la gestion déléguée modifie en profondeur les hiérarchies professionnelles et morales de cet univers : elle redéfinit le rôle de l'État et de ses agents. Face aux incertitudes et aux tensions ouvertes par la réforme qu'elle a elle-même engendrée, l'administration se bureaucratise pour contrôler les entreprises et la conformité de leur activité. Cette dynamique, qui participe à la rationalisation et à la formalisation du quotidien carcéral, illustre alors l'ambivalence du secteur public vis-à-vis du marché de la gestion déléguée, dont il est à la fois captif et architecte. En réformant, déformant, informant et transformant l'action publique, l'administration et les frontières étatiques, le recours au secteur privé modifie ainsi la perception et la compréhension de l'État par celles et ceux qui le côtoient et le font exister.